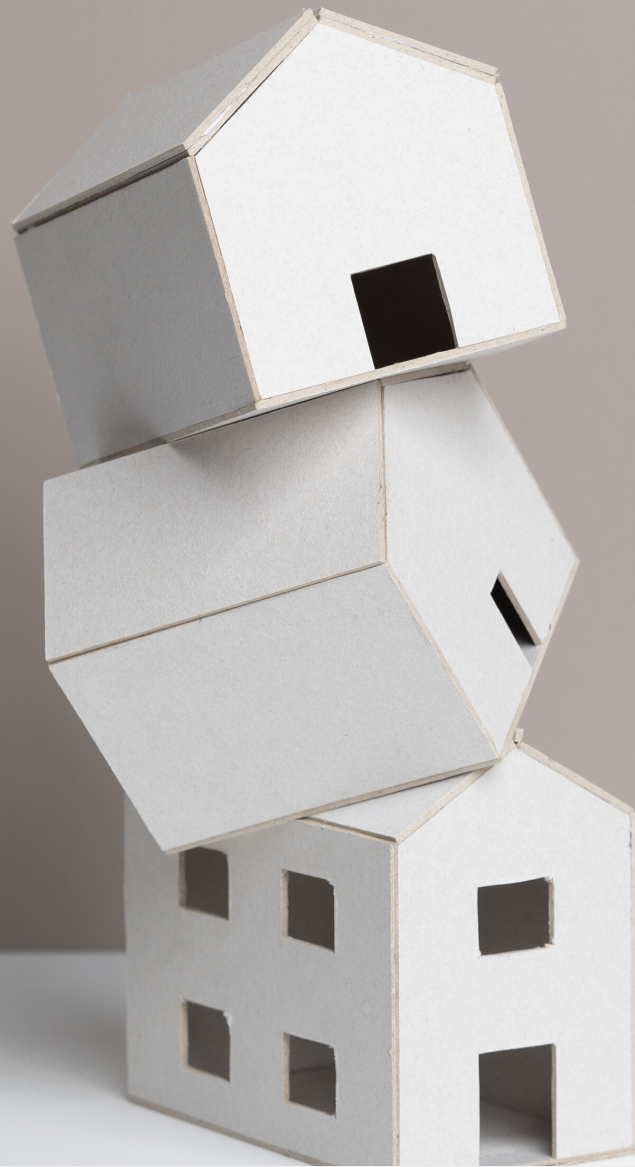


Diocèse
de Poitiers



QUESTIONS IMMOBILIÈRES ET PROJETS PASTORAUX

quelques questions et quelques repères pour faciliter les
prises de décisions

2022 - 2023

INTRODUCTION

Partout en France et en Europe se cherchent et s'inventent de nouvelles manières de vivre la mission de l'Eglise en ville ou à la campagne, en transformant et en renouvelant des lieux : Maisons d'Eglise, maisons des familles, patronage, tiers-lieux... pour aller à la rencontre de nos contemporains et annoncer le Christ en tous lieux.

Nos paroisses sont riches de nombreuses salles, logements et locaux répartis en divers lieux. Comment ces lieux peuvent-ils servir la mission de l'Eglise aujourd'hui ? A l'heure où les charges et coûts d'entretiens augmentent, quand la fréquentation et les usages des lieux changent : quels choix faire ? Quels sont les besoins et les usages ? Comment faire vivre ces lieux pour qu'ils soient des lieux de rencontre, et d'annonce de l'Evangile ? Quelles propositions pastorales proposer pour « inventer le visage d'une Eglise en sortie », « reconnaître et nourrir la quête spirituelle de nos contemporains », « former une Eglise de la rencontre et du partage » ?

Comme le rappelle l'Evangile, il est parfois bon de s'asseoir pour faire le point avant d'entreprendre de grands projets. Telle est la visée de ce document : permettre de prendre ce temps, en paroisse, pour s'asseoir, discuter ensemble avant de décider.

Il s'agit donc d'un outil de travail qui pose des questions, donne des repères pour discerner et invite à avancer ensemble dans un esprit de communion fraternelle et de collaboration entre les conseils de la paroisse.

4 étapes vous sont proposées :

- 1- poser des constats ;
- 2- se donner ensemble un projet pastoral ;
- 3- se projeter vers l'avenir ;
- 4- choisir et décider en concertation avec tous.

*Ce document a été rédigé par le conseil épiscopal
le 31 août 2022 et validé par la Commission immobilière du CDAE
le 9 septembre 2022*

1-REALISER UN ETAT DES LIEUX ET FORMULER DES CONSTATS

DESTINATION DES LOCAUX

A quel public et à quel usage sont principalement destinés les locaux dont la paroisse est propriétaire ?

Réunions de préparation (liturgie, catéchèse, aumônerie) ? Rencontres de jeunes ou de familles ? Lieux d'accueil ouverts à tous ? Animations diverses ?

Quand ces locaux sont-ils occupés ?

Journées ou soirées ? Semaine ou Week end ? A quelle fréquence ? (il peut être utile de tenir un tableau d'occupation pendant quelques semaines)

Quelle surface est-elle occupée ?

Combien de salles sont occupées ?

Quels lieux sont occupés pour les archives ?

Une vision d'ensemble est nécessaire pour attribuer des salles aux archives paroissiales et archives de catholicité.

Attention : le rez-de-chaussée doit être réservé en priorité pour l'accessibilité, les logements, l'accueil.

Quels bâtiments pourraient être mis en locatif ?

Studio ou appartement dans un presbytère ? Projet d'accueil à construire en lien avec le projet pastoral.

Quelles sont les personnes qui fréquentent ces lieux le plus souvent ?

Des membres de communautés locales ? Des personnes de la paroisse ? Des personnes extérieures ? Des gens du quartier ou de la commune ? Des mouvements et associations ?



REALISER UN ETAT DES LIEUX ET FORMULER DES CONSTATS

Suite



FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES LOCAUX

Combien coûtent les locaux ?

Entretien ? Electricité, chauffage, charges, taxes foncières, taxe d'habitation sur les salles ?
Quelles charges sont payées par la commune ? Quels travaux sont à prévoir ? Quelles provisions à faire pour maintenir en bon état notre patrimoine ?

Quel est le coût du m² ?

Tenir compte du coût réel de l'amortissement.

Quelle rationalisation ou mutualisation serait possible pour les frais de fonctionnement ?

Eventuellement : si les locaux sont mis à disposition d'entités extérieures à la paroisse :
quels revenus de "défraiement" permettent de couvrir les charges ?

Quel lieu de culte doit-il être privilégié pour le rassemblement dominical ?

Face à la hausse des coûts de l'énergie quelle église devrait être privilégiée pour être chauffée l'hiver ?

2-CONSTRUIRE UN PROJET PASTORAL

Quels sont les axes importants du projet pastoral ?

Comment portons-nous les visées du synode diocésain dans notre projet ?

Enseigner, sanctifier, servir : comment ces 3 missions de la paroisse sont-elles honorées ?
L'annonce de la foi, la prière, la charité.

Jeunes, familles, retraités, migrants, malades, étudiants, pauvres, croyants d'autres confessions ou religions, monde agricole, monde de la culture, grand-âge... Selon les réalités locales, rurales ou urbaines, quelles sont les propositions qui existent sur notre paroisse ? Les propositions à développer ou à inventer ? Il y a peut-être également des propositions qui ne sont plus tout à fait adaptées et qu'il faudrait faire évoluer ...

De quel immobilier avons-nous besoin pour ce projet pastoral ?

Attention : le projet pastoral implique de se donner des orientations pour quelques années, sans devoir tout changer à chaque changement de curé.



3-VOIR PLUS LOIN : PROSPECTIVE À 10 OU 15 ANS



Quelle est la moyenne d'âge des membres de l'équipe pastorale ? Des communautés locales ? Des acteurs réguliers de la paroisse ?

Comment voyons-nous la paroisse dans 10 ou 15 ans ?

Au-delà des coûts de fonctionnement de la paroisse, quels investissements sommes-nous prêts à mener dans des projets tournés vers les « générations nouvelles » ?

Note : la question immobilière implique le temps long ; même si les projets peuvent évoluer on ne peut s'endetter sur 10 ou 15 ans quand la moyenne d'âge est supérieure à 70 ans.

Comment envisageons-nous le remplacement des personnes et l'appel de personnes nouvelles à diverses responsabilités ?

En espace pastoral, prenons le temps d'échanger avec les équipes des paroisses voisines et le vicaire épiscopal pour élargir le regard sur l'organisation du territoire.

Libres du passé et tournés vers l'avenir, il est ainsi plus facile de définir nos besoins et d'envisager quel lieu conviendrait au projet pastoral, en tenant de la réalité et de la prospective dans 10 à 15 ans ?

Par exemple, certaines communautés ont fait le choix d'aménager les sacristies pour une permanence hebdomadaire, un accueil des familles en deuil, un groupe d'une dizaine de personnes, louant une salle communale pour rassembler deux ou trois fois l'année l'ensemble de la communauté ; avantageux car pas de taxe d'habitation (car lieu de culte), pas d'assurance supplémentaire. Utile pour l'accueil des sépultures.

4-CHOISIR ET DÉCIDER

Déterminer des priorités en fonction du projet pastoral et de la finalité recherchée.

Définir les collaborations entre le Conseil Paroissial des Affaires Economiques, le curé, l'équipe pastorale, le Conseil Pastoral Paroissial : les décisions immobilières sont liées aux projets discutés en Conseil Pastoral Paroissial ; elles méritent d'être travaillées en concertation.

Quelle est la composition du CPAE ? Comptables, DVM ... Songeons à appeler les personnes selon les compétences financières et immobilières.

Associons les personnes aux décisions, expliquons, communiquons dans un souci de communion

RECOMMANDATIONS

- Taille de logement pour un prêtre : minimum 60 à 80 m² - logement totalement indépendant.
- Prévoir un bureau pour le prêtre indépendant du logement pour recevoir les personnes.
- Taille des salles de réunion : 20 à 30 m² pour des réunions de proximité
- Taille des salles pour une assemblée (1 par paroisse) : 120 à 150 m² - modulables en salles de réunion idéalement



CONTACT

CONTACTEZ-NOUS

Economat

Archevêché de Poitiers
1 - 3 Place Saint-Croix
86035 Poitiers
05 49 50 12 00

Service immobilier

secretariat-veche@poitiers-catholique.fr
Tel : 05 49 50 12 05

Réalisation : Service communication - Julien Girardin-Stika - octobre 2022 - crédit photo : Pexels - **Ne pas jeter sur la voie publique.**

